

## **Séance du Conseil Municipal du 30 Novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi trente novembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du jeudi dix-neuf novembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents : 14** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLÉ, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPÉ, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

**Absents :** Nicolas DARZAC

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2020
- CCAA / Désignation d'un représentant de la Commune à la CLECT
- Programme esthétique du SDEG / Présentation
- Crise sanitaire et lutte contre l'isolement des personnes vulnérables
- Finances : situation au 30 novembre 2020
- Demande de l'association des parents d'élèves
- Fêtes de fin d'année 2020
- Informations CCAA
- Questions diverses

Monsieur Christian FROUIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Désignation du représentant de la Commune de VIELLA pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA).**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer pour la CCAA et ses communes membres, la neutralité budgétaire lors de la prise de nouvelles compétences pour évaluer la participation financière de chaque commune.

Pour information, la participation annuelle 2020 de VIELLA au profit de la CCAA pour les compétences actuelles est de **80 160 €**.

Monsieur le Maire se porte candidat et sollicite le Conseil municipal pour une désignation expresse par délibération officielle.

**Le Conseil municipal de VIELLA, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur Jean-François THOMAS en qualité de représentant de la Commune de VIELLA à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA).**

## 2 – Présentation du programme esthétique du SDEG

Le Syndicat départemental d'énergie du Gers (SDEG) envisage l'aménagement esthétique des réseaux de la rue des écoles et de la rue Yvette Sourdois. Ces travaux sont financés à 100 % par le SDEG. En coordination, l'entreprise ORANGE mettra aussi son réseau en souterrain pour un devis évalué à 11 460,19 €. Les travaux d'éclairage public sont subventionnés à 30 % par le SDEG ; la part de la commune sera de 34 814,79 €. Ces travaux seront inscrits dans les dépenses d'investissement du prochain budget 2021. Un programme à venir permettra d'inscrire l'Avenue de la Barade.

## 3 – Crise sanitaire et lutte contre l'isolement des personnes vulnérables de VIELLA

Un registre doit être ouvert dans chaque commune pour recenser les personnes vulnérables. L'inscription sur ce registre nécessite une démarche volontaire de la part des administrés. Un registre est ouvert à la Mairie depuis les épisodes de canicule mais il n'y figure pas d'inscription volontaire à ce jour. Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal et propose soit une communication dans le Bulletin Municipal à venir, soit un courrier individuel à l'attention des personnes vulnérables, des personnes âgées et des personnes isolées.

Après discussion, le Conseil décide qu'un courrier sera envoyé en indiquant les coordonnées de la personne référente. Un élu par quartier est désigné de la façon suivante :

Quartier du Pédéouen : Christian FROUIN                      Quartier Lasserre : Frédéric RICHEVAUX

Quartier Délalariou : Louis GOMEZ                              Quartier Estremdébat : Alice DABADIE

Le village : Cindy CALESTROUPAT et Christophe LANGLADE

Christine BILLÉ se porte volontaire et est désignée personne référente. C'est son nom et ses coordonnées qui figureront sur le courrier.

## 4 - Situation financière fin septembre 2020 :

Monsieur le Maire présente les deux tableaux ci-dessous. L'assemblée n'a pas d'observations.

Budget VIELLA                      Point sur les finances de la commune le 30/11/20

	Dépenses		2019	Recettes		2019
	30/11/2020	Budget 2020	Dépenses	30/11/2020	Budget 2020	Recettes
	2020	2020	CA 2019		2020	CA 2019
Fonctionnement	<b>326 254,79</b>	465 361,72	371 819,89	<b>420 757,77</b>	465 361,72	456 079,87
Investissement	<b>71 255,57</b>	100 053,32	224 521,77	<b>92 687,48</b>	100 053,32	269 668,22
<b>TOTAL</b>	<b>397 510,36</b>	<b>565 415,04</b>	596 341,66	<b>513 445,25</b>	<b>565 415,04</b>	725 748,09
Pourcentage Fonctionnement	70,11%			90,42%		
Pourcentage Investissement	71,22%			92,64%		
Résultat	Fonctionnement 420 757,77 - 326 254,79 = <b>94 502,98 €</b>			Investissement 92 687,48 - 71 255,57 = <b>21 431,91€</b>		

	Dépenses		2019	Recettes		2019
	30/11/2020	Budget 2020	Dépenses	30/11/2020	Budget 2020	Recettes
	2020	2020	CA 2019		2020	CA 2019
Fonctionnement	<b>50 382,37</b>	78 808,08		<b>78 480,89</b>	78 808,08	
Investissement	<b>229 048,44</b>	251 811,49		<b>239 776,49</b>	251 811,49	
<b>TOTAL</b>	<b>279 430,81</b>	<b>330 619,57</b>		<b>318 257,38</b>	<b>330 619,57</b>	
Pourcentage Fonctionnement	63,93%			99,58%		
Pourcentage Investissement	90,96%			95,22%		
Résultat	Fonctionnement 78 480,89 - 50 382,37 = <b>28 098,52 €</b>			Investissement 239 776,49 - 229 048,44 = <b>10 728,05 €</b>		

## 5 – Demande de l'association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de l'école de Viella sollicite la Mairie, pour le versement d'une aide de 30 € par élève résident sur la commune, pour aider les familles à l'achat de masques.

La somme de 30 € par enfant a été accordée par la commune de Maumusson-Laguian sans concertation, ni information en Mairie de VIELLA. Il y a actuellement 11 élèves de 6 ans et plus, inscrits à l'école de Viella. La dépense non inscrite au budget 2020 serait de 330 €.

Après discussions et informations apportées par le conseiller Jean-Michel LAMARQUE, le Conseil municipal préfère acheter des masques (10 à 20 boîtes) et les fournir à Madame la Directrice de l'école, pour approvisionner les enfants en fonction des besoins.

## 6 – Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire explique qu'en raison des prescriptions réglementaires du Gouvernement concernant la crise sanitaire du coronavirus COVID 19, cette année, il n'y aura pas les festivités annuelles des "Vendanges de la Saint Sylvestre" en partenariat avec ~~la cave de Saint-Mont~~ et les producteurs PLAIMONT. Selon les informations de ce jour, il ne sera pas possible d'organiser le goûter de Aînés et la traditionnelle soirée des vœux.

Concernant l'illumination du village, chaque année, la Régie d'Aire sur Adour intervenait pour poser et déposer les guirlandes de lumière. Cette année, ils ne peuvent pas venir. Cependant pour marquer la fin de l'année, Monsieur le Maire se propose de poser les guirlandes lumineuses avec les agents techniques. La location d'une nacelle (nécessaire pour la sécurité de tous) est programmée pour mercredi 9 décembre 2020 pour le montage ; il conviendra de fixer un jour en janvier 2021 pour le démontage.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## 7 – Informations de la Communauté de communes Armagnac Adour :

\* Crise sanitaire et difficultés des commerçants : En raison de la crise sanitaire, certains commerçants et les restaurants ne peuvent pas ouvrir au public. La Région et la Communauté de Communes Armagnac Adour proposent des aides financières et notamment la prise en charge de loyers des locaux commerciaux : 50 % chacun dans la limite d'un loyer de 1 000 à 1 500 €. Une délibération a été rattachée au conseil communautaire du 09 Novembre 2020.

Sont concernés à Viella : Le Bar-Brasserie de Céline Martinez et le Salon de coiffure de Marlène Kryl. Le vice-président en charge du développement économique et du commerce de la CCAA a rencontré Mme Martinez. Monsieur le Maire précise qu'il lui a transmis les informations pour lui permettre de « monter son dossier » de demande d'aide. Puis, il interroge le Conseil municipal concernant des actions supplémentaires qui pourraient être mises en place par la Commune de VIELLA. Après échange, le Conseil municipal ne souhaite pas apporter d'aide financière au motif que d'autres commerçants rencontrent aussi des difficultés. Il souhaite un traitement équitable de tous. Selon l'évolution de la situation, il conviendra de rester attentif et chacun s'engage à faire travailler le commerce local en priorité.

\* Projet de Centre Intercommunal de Santé : La modification des statuts ont été adoptée par la majorité des communes. Il faut attendre l'arrêté de Monsieur le Préfet. Lors du conseil communautaire du 9 novembre 2020, l'acquisition d'un immeuble à Riscle pour accueillir le C.I.S. a été votée. Dans le projet, la possibilité d'une annexe à Viella ainsi qu'à Aignan est conditionnée à la mise à la disposition de locaux par les deux communes. Monsieur le Maire de VIELLA a indiqué son désaccord au Président de la Communauté de Communes ; toutes les communes de la CCAA doivent être traitées de façon équitable : il n'est pas juste que la commune de Riscle bénéficie du C.I.S payé par la CCAA et que deux communes doivent financer les locaux. Le Conseil municipal de VIELLA approuve l'intervention de Monsieur le Maire.

\* Travaux de réhabilitation de l'école de Viella : L'architecte a été choisi le 9 novembre 2020. Le dossier est en cours d'étude. Des difficultés seront rencontrées durant les travaux car le déplacement des enfants de la maternelle sera nécessaire.

\* Pont de l'Arricaou : Comme convenu lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'il a écrit au Président de la CCAA pour demander d'étudier une solution moins onéreuse pour la reconstruction de ce pont.

Lors de la conférence téléphonique avec Monsieur le Préfet du Gers, la question a été soulevée par Monsieur PETIT Président de la CCAA, en indiquant que la réglementation applicable à ce type d'ouvrage imposait des études, la présentation de dossiers, ce qui imposait le concours d'un bureau d'étude et générait des surcoûts très importants.

Monsieur le Préfet a pris note et il a indiqué que depuis le printemps, il disposait d'un droit de dérogation lui permettant exceptionnellement, de passer outre certaines réglementations. Un dossier a été transmis par la CCAA pour lui demander d'étudier de dossier et d'utiliser le droit de dérogation. La CCAA est en attente de sa réponse.

\* Programme voirie 2021 : L'entreprise SOGEBEA est attributaire du marché voirie sur la Commune de VIELLA.

## 8 – Projet de station-service :

La personne en charge du Bureau d'études Gestinor / Clidexpress, Monsieur CHIABRANDI, a envoyé un mail en Mairie indiquant que son investisseur était d'accord pour créer une station-service à VIELLA et qu'il reprendrait contact avec nous à la fin du confinement.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement et une première estimation des dépenses en voirie et réseaux divers (VRD) et sécurisation.

Le Conseil municipal prend note et s'interroge sur l'opportunité de créer une station essence. Il en résulte d'une part, que les devis devront être affinés et d'autre part, qu'une réunion publique devrait être organisée pour présenter ce projet aux administrés, dès que le plan de financement sera plus avancé et dès que la situation sanitaire le permettra.

## 9 – Question diverses :

**Projet de bulletin municipal** : La commission communication s'est réunie le Lundi 23 Novembre 2020 en vue d'élaborer un projet de bulletin 2020. Un rendez-vous avec le journaliste est fixé mercredi 16 décembre à 14h00 pour finaliser le document d'informations qui sera diffusé sur la commune.

**Projet de restauration du drapeau de 1870** : Monsieur le Maire sollicite un volontaire pour expédier le drapeau en vue de sa rénovation. Monsieur Christophe LANGLADE se porte volontaire.

**Formation des élus** : Chaque élu dispose d'un Droit Individuel à Formation (D.I.F.). Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre contact avec le secrétariat de Mairie pour toute inscription volontaire à une formation de son choix.

**Information logement communal** : Le locataire du logement T4 de l'ancienne école a envoyé un courrier pour indiquer qu'il comptait quitter le logement à la fin du mois de Janvier prochain. L'état des lieux sera réalisé lors de son départ. Le logement sera libre à la location. Le montant du loyer est 420,00 € mensuel. Monsieur le Maire propose au Conseil de diffuser l'information. Tout renseignement pourra être fourni par le secrétariat de la Mairie.

**Radar Pédagogique** : Il est installé et en service depuis Jeudi 26 novembre 2020 à l'entrée du village Route de RISCLE en vue sensibiliser les automobilistes sur la vitesse de 30 km / h à respecter à proximité de la sortie de l'école. Un article sera diffusé dans la presse locale.

L'ordre du jour et les questions diverses étant terminés, la séance est close à 22 H 30.